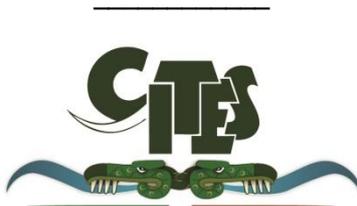


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-septième session du Comité pour les animaux  
Veracruz (Mexique), 28 avril – 3 mai 2014

Questions régionales

Rapports régionaux

OCÉANIE

1. Le présent document est soumis par le représentant de l'Océanie (M. Hugh Robertson, Nouvelle-Zélande)<sup>1</sup>.

Informations générales

2. Nombre de Parties dans la région: 8 (Australie, Fidji, Îles Salomon, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu).

Les 9 pays d'Océanie suivants ne sont pas Parties à la Convention: États fédérés de Micronésie, îles Cook, Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, Tokelau, Tonga et Tuvalu. Les îles Cook et la Nioué sont autonomes, en libre association avec la Nouvelle-Zélande tandis que les Tokelau sont un territoire autonome dépendant de la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande assume pour ces pays certaines responsabilités en matière d'affaires étrangères mais la législation néo-zélandaise n'en fait pas des Parties à la CITES. En revanche, les territoires d'outre-mer français de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna ainsi que les territoires de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni dans la région sont couverts par la CITES du fait que ces pays sont membres de la Convention.

Communication avec les Parties de la région depuis la 26<sup>e</sup> session du Comité (Genève, mars 2012)

3. Suite à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, M. Robertson a envoyé un rapport aux Parties membres expliquant les principaux résultats intéressant l'Océanie. Ce rapport comprenait:
  - a) une mise à jour sur les progrès concernant le groupe de travail sur le changement climatique (3 membres de l'Océanie), l'évaluation du processus d'étude du commerce important, les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et les discussions sur l'introduction en provenance de la mer, l'examen périodique des annexes et le bien-fondé de supprimer les espèces éteintes des annexes. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont proposé de préparer des propositions pour la CoP16 afin de supprimer plusieurs espèces des annexes;
  - b) une mise à jour sur les progrès de l'étude du commerce important maintenant la population de *Tursiops aduncus* (grand dauphin de l'océan Indien) des Îles Salomon dans l'étude et abaissant le quota annuel à 10 animaux en attendant les résultats du projet réalisé en collaboration entre le Gouvernement des Îles Salomon et le *South Pacific Whale Research Consortium* qui ne seraient pas disponibles avant mai 2012;

<sup>1</sup> Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- c) une mise à jour sur l'étude du commerce important d'*Hippocampus kuda*, classée "espèce moins préoccupante" et retirée du processus d'étude;
  - d) une mise à jour sur les progrès de l'étude du commerce important classant la population de *Tridacna derasa* des Îles Salomon espèce dont il faut se préoccuper d'urgence et les quatre autres espèces de *Tridacna* (*T. squamosa*, *T. gigas*, *T. crocea* et *T. maxima*) espèces peut-être préoccupantes, ce qui a abouti à une recommandation concernant la mise en place immédiate d'une interdiction de commerce pour *T. derasa* et la préparation d'un plan de gestion des pêches pour *Tridacna* spp. aux Îles Salomon;
  - e) une mise à jour sur les progrès de l'étude du commerce important de *Macaca fascicularis* (macaque crabier) aux Palaos, d'*Hippocampus histrix* (hippocampe hérissé) dans les États fédérés de Micronésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Samoa et de six taxons de coraux, tous maintenus dans le processus d'étude pour les Parties autres que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Tonga;
  - f) une vue d'ensemble des progrès des groupes de travail sur les requins et les raies et sur les concombres de mer;
  - g) une mise à jour sur l'identification des coraux inscrits aux annexes CITES faisant l'objet de commerce.
4. Une copie de ce rapport a également été envoyée aux représentants de 9 pays d'Océanie qui ne sont pas membres de la CITES et à plusieurs OIG et ONG travaillant dans la région.
  5. Chaque jour, tout au long de la CoP16, les délégués de la région Océanie se sont rencontrés pour discuter des points de l'ordre du jour à venir et parfois ont pu écouter des interventions en faveur ou opposées aux propositions d'amendements des annexes suite à des décisions prises par consensus de recevoir ces interventions. La CoP donne aux représentants du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent une des rares occasions de rencontrer leurs collègues dans une région où les pays sont tellement éparpillés.
  6. M. Robertson a assisté à un atelier de l'Université de Wollongong, Australie, organisé par l'*Australian National Centre for Oceanic Resources and Security* (ANCORS) afin d'examiner la situation régionale du prélèvement et du commerce de concombres de mer, suite à des préoccupations soulevées par les dirigeants des pays de Mélanésie et les responsables des pêches. En conséquence, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique a commandé un rapport dans le but d'éclaircir la manière dont des pêches durables au concombre de mer et le commerce mieux organisé de bêtes-de-mer peuvent améliorer le revenu économique de la région.
  7. En décembre 2013, M. Robertson a assisté à un atelier régional à Wollongong, Australie, organisé par les Gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, sur l'application de l'inscription de différentes espèces de requins et de raies à l'Annexe II de la CITES. Cet atelier a réuni 21 délégués de 6 Parties à la CITES (Australie, Fidji, Îles Salomon, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Samoa); 3 pays non-Parties (Îles Cook, Kiribati et Tonga), les Secrétariats de la CITES, de la Commission du Pacifique Sud, de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud, de TRAFFIC; et le Coprésident du Groupe de spécialistes des requins de l'UICN. Durant la réunion, plusieurs autres questions marines (pêche au concombre de mer et commerce de bêtes-de-mer, coraux et tridacnes) ont été discutées.
  8. En février 2014, M. Robertson a assisté à un atelier régional à Fidji, accueilli par le Gouvernement de Fidji et organisé par le *PEW Environment Group* et *The Coral Alliance*, sur la mise en œuvre de l'inscription de diverses espèces de requins et de raies à l'Annexe II de la CITES. À cet atelier, ont assisté environ 70 délégués de 8 Parties à la CITES (Australie, Fidji, Îles Salomon, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu); 1 pays non-Partie (Kiribati), les Secrétariats de la Commission du Pacifique Sud, de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, des OIG, des ONG, l'Université du Pacifique Sud, l'Université Stony Brook et le Coprésident du Groupe de spécialistes des requins de l'UICN.

#### Questions d'application de la CITES pertinentes pour la région

9. L'Océanie s'étend sur une vaste région essentiellement tropicale, dominée par le milieu marin. Les risques que courent la faune et la flore sauvages du fait du commerce doivent être replacés dans le contexte des menaces habituelles telles que la perte d'habitats, les espèces envahissantes, la surexploitation au niveau

national et les changements climatiques mondiaux. Dans certains secteurs de la région (p. ex., à Fidji) le blanchissement des coraux a eu un effet spectaculaire sur les récifs et l'appauvrissement rapide des stocks de certaines espèces marines telles que le requin océanique, le requin soyeux et beaucoup d'espèces de concombres de mer suscite des préoccupations. La mise en œuvre des nouvelles inscriptions de requins et de raies en septembre 2014, soulève un intérêt considérable, tout comme les difficultés de délivrer des ACNP pour les espèces migratrices lorsqu'il y a peu de données du fait que les captures et les exportations de requins ne sont généralement pas déclarées au niveau des espèces. Il est probable qu'une approche régionale sera adoptée pour améliorer la collecte de données et les contributions aux ACNP. Les ressources marines sont un élément clé de la culture et de l'économie locales de sorte que les questions de commerce les concernant sont d'importance critique et croissante pour les pays de la région. La relation entre le commerce et d'autres pressions doit être gardée à l'esprit mais la CITES a un rôle potentiel important à jouer dans l'utilisation durable et la protection des espèces du milieu marin de la région.

10. La région ayant une très petite population humaine par rapport à la zone administrée et, en conséquence, des services gouvernementaux réduits, les capacités restent un problème d'importance critique pour les Parties et les pays non-Parties de l'Océanie. Habituellement, la CITES ne représente qu'une petite partie des nombreuses tâches relatives à l'environnement et à la conservation accomplies par un petit nombre de fonctionnaires. Souvent, une ou deux personnes seulement s'occupent de tous les accords multilatéraux sur l'environnement et le taux de renouvellement du personnel est souvent élevé dans les petits services publics des nations insulaires. Certaines Parties ont un commerce très réduit d'espèces inscrites à la CITES de sorte que, pour elles, répondre aux demandes d'information de la CITES n'a pas une priorité élevée, et les communications électroniques avec les organes de gestion et les autorités scientifiques enregistrées sont parfois difficiles sur le plan technique. Ces problèmes sont illustrés par le fait que plusieurs Parties de la région ont des difficultés à soumettre leurs rapports nationaux annuels ou bisannuels avant les délais. Le taux régional de soumission des rapports bisannuels est médiocre et seules deux Parties ont soumis tous les rapports nécessaires dans les cinq périodes précédentes (c.-à-d. 2003 à 2012). La mise en œuvre à venir des inscriptions de requins et de raies a renforcé le profil de la CITES auprès de nombreuses Parties et organisations régionales, témoin le nouveau taux de coopération entre les agences chargées de l'environnement et des pêches au sein des pays et dans la région.
11. Certains pays d'Océanie n'ont pas encore de législation pertinente en vigueur pour appliquer la CITES et le rôle et les responsabilités des organes de gestion et des autorités scientifiques ne sont pas clairement définis, ce qui rend l'application de la CITES difficile.
12. Les ateliers de renforcement des capacités (voir paragraphes 14-19 ci-dessous) et les ateliers sur la mise en œuvre de l'inscription des requins et des raies qui ont eu lieu dans la région (voir paragraphes 7 et 8 ci-dessus) ont eu des effets très bénéfiques : ils ont aidé les organismes responsables de l'environnement et des pêches à se mettre à jour avec la CITES et ce qui est nécessaire avant le 14 septembre 2014, et ont permis d'établir des réseaux au sein de la région.
13. Souvent, l'expertise scientifique est difficile à obtenir, d'où l'intérêt des réseaux régionaux de spécialistes pouvant remplir certaines des obligations techniques découlant de la CITES, notamment celles qui incombent aux autorités scientifiques. À ce propos, M. Robertson prépare un répertoire régional des experts en zoologie.

#### Activités de renforcement des capacités et campagnes de sensibilisation

14. En mars 2012, l'organe de gestion de la Nouvelle-Zélande a organisé des ateliers CITES au Samoa et aux Îles Cook qui avaient pour objectif de renforcer les capacités des agences respectives du Samoa et des Îles Cook en matière de mise en œuvre au niveau national, d'application et d'administration de la CITES ou organe équivalent. Les ateliers ont abordé des questions telles qu'une introduction générale à la CITES; la mise en œuvre de la CITES par l'application de la législation nationale; les fonctions de l'organe de gestion; les fonctions de l'autorité scientifique et la collaboration interagences.
15. En juin 2012, un atelier sur l'application de la CITES/la prévention du commerce illégal d'espèces sauvages a eu lieu à Port Vila, Vanuatu, et une formation supplémentaire CITES a été dispensée à trois membres du personnel (éducateurs animateurs) qui ont alors pu aider d'autres personnes dans le cadre du programme de formation dans le pays.
16. En juin 2012, un atelier sur la mise en œuvre de la CITES a été organisé à Honiara, Îles Salomon, en tant que suivi sur des questions spécifiques (législation et permis) identifiées lors de l'atelier de décembre 2010. L'atelier de juin a été suivi d'un séminaire de haut niveau, en décembre 2012, dont le but

était de faire participer les cadres supérieurs à la prévention de l'élément criminel transnational organisé du commerce illégal.

17. En avril 2013, un atelier sur la mise en œuvre de la CITES/la prévention du commerce illégal d'espèces sauvages a eu lieu à Tonga. Comme le pays n'est pas Partie à la Convention, l'objectif était d'informer sur les moyens de garantir que les exportations d'espèces sauvages (p. ex., le corail) soient conformes aux obligations CITES des pays d'importation.
18. En avril 2013 également, la formation à la mise en œuvre de la CITES/la prévention du commerce illégal d'espèces sauvages a été étendue au Pacifique Nord et un atelier a été organisé aux Palaos. L'objectif de cet atelier était de préciser les obligations législatives et de permis CITES ainsi que le respect de ces obligations.
19. En mai 2013, un atelier sur la mise en œuvre de la CITES a eu lieu à Nadi, Fidji. Ce pays, doté d'une grande diversité d'espèces (qui sont demandées sur les marchés internationaux), étant une plaque tournante du transport régional, il était important que cet atelier s'y déroule, d'autant plus qu'il est notoire que des braconniers/contrebandiers se rendent à Fidji. Les éducateurs animateurs qui avaient été formés au Vanuatu en 2012 ont également été invités à Fidji pour renforcer un peu plus les réseaux et les capacités du Pacifique.
20. Depuis 2009, la Nouvelle-Zélande a financé et organisé plus d'une douzaine d'ateliers relatifs à la CITES dans huit pays du Pacifique. Alors que le programme CITES pour le Pacifique de la Nouvelle-Zélande est maintenant terminé, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont à la recherche de moyens efficaces – mais moins intensifs du point de vue des ressources – de soutenir toute demande d'assistance de leurs collègues du Pacifique. Je souhaite exprimer mes remerciements sincères au personnel du Secrétariat CITES pour toute l'aide qu'il a apportée aux organisateurs des ateliers depuis 5 ans; sa contribution et son expertise ont été inappréciables pour la région.

#### Questions à l'ordre du jour particulièrement pertinentes pour la région Océanie

21. Les points suivants présentent un intérêt particulier pour les huit Parties de l'Océanie:
  - a) Étude du commerce important, en particulier concernant les espèces des Îles Salomon;
  - b) Conservation et gestion des requins;
  - c) Renforcement des capacités concernant les ACNP.